



Ensemble, plus qu'une banque

Rapport Financier 2018

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P. 2
▪ Eléments financiers	P. 2
▪ Activité commerciale	P. 5
▪ Analyse du bilan et du résultat	P. 7
▪ Fonds propres et expositions aux risques	P. 17
▪ Informations complémentaires	P. 25
▪ Bilan et perspectives	P. 26
LISTE DES MANDATS	P. 27
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2018	P. 36
▪ Principes comptables	P. 44
▪ Données chiffrées relatives aux postes des états financiers	P. 65
▪ Autres informations	P. 94
▪ Rapport des commissaires aux comptes	P. 96

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G.	Société de capital risque
ACMAN	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de portage foncier
Zephyr FCT	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
Volney Habitat	100%	100%	I.G.	Société d'investissement immobilier
HELLOASSO	69,98%	69,98%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2018 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

o Création de la SCI VOLNEY PATRIMOINE

Par souci de diversification de ses activités financières, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a acté, le 09/06/2018, la création de la SCI VOLNEY PATRIMOINE afin de porter des immeubles de placement.

Dans le cadre de cette constitution, un apport en capital de 100 000 € a été réalisé, financé à hauteur de 99,90% par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et de 0,10% par la SAS Volney Habitat.

Un projet global d'investissement de 300M€ est planifié à un horizon de 3/5 ans, financé en partie par des avances en comptes courants dans les mêmes proportions que l'apport en capital initial, et pour le reste par des crédits octroyés par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La société Swiss Life REIM France a été nommée gérant de la SCI Volney Patrimoine lors de l'assemblée générale constitutive du 12 juillet 2018.

Le 25 octobre 2018 une promesse synallagmatique de vente a été signée dans le cadre du premier projet d'acquisition de la société. L'immeuble a été acquis le 15 janvier 2019.

○ Forward Looking Régional

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CMMABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CMMABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables. A ce titre, le groupe applique :

- les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ;
- les paramètres de détermination de la correction intégrant l'ajustement « Forward Looking National».

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CMMABN complète le « Forward Looking National » (« FLN ») avec un « Forward Looking Régional » (« FLR »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série « d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture et fixer, en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charge pour les encours hors bilan. Les provisions S1 et S2 (FLN + FLR) ne sont pas déductibles fiscalement.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du Forward Looking National, le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- Exposition aux risques du secteur professionnels :
 - Petits commerces et immobilier rattaché
 - BTP
 - SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants
- Exposition aux risques du secteur agriculture Exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

Au 31/12/2018, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Millions €	Provisionnement FLN	Complément FLR	Total
Stage 1	9,2	1,7	10,9
Stage 2	18,4	11,5	29,9
Total	27,6	13,2	40,8
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>			
Stage 1 Bilan	8,1	1,5	9,6
Stage 2 Bilan	17,7	11,4	29,1
Total	25,8	12,9	38,7
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>			
Stage 1 Hors-Bilan	1,1	0,2	1,3
Stage 2 Hors-Bilan	0,7	0,1	0,8
Total	1,8	0,3	2,1

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'année 2018 a été marquée par la mise en application au 1^{er} janvier de la norme IFRS9. Les impacts de première application sont présentés dans la partie « Analyse du bilan » en page 6.

EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE : Néant

ACTIVITE COMMERCIALE

Dans la continuité des exercices précédents, l'activité commerciale 2018 du Groupe a été soutenue, tant au niveau de la production de crédits qu'au niveau des services bancaires et des assurances. Dans un contexte global de très forte demande de crédits permise par le niveau toujours faible des taux résultant d'une politique encore très accommodante de la Banque Centrale Européenne, le Groupe a presque atteint le record de l'année précédente en production de crédits accordés à 2 355 M€ (2 361M€ fin 2017). Les rencontres avec nos sociétaires ont permis à la fois la préservation et l'amélioration de notre fonds de commerce. Ce travail technique et commercial donne toute sa valeur au modèle de banque de la relation client en proximité de son territoire. Ces rendez-vous ont également conduit à la conquête de nouveaux clients à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, soit 30 000 entrants par an, préservant ainsi le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le nombre de clients atteint 669 230, soit une augmentation nette de 6 108 en 2018.

EPARGNE

La rotation de la structure des dépôts observée l'an passé se poursuit. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 206M€ hors comptes courants, soit une variation de +2,85%. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte atteint 129M€. Les principales variations se décomposent comme suit :

2018	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	129	2,8%
dont Livrets	224	6,1%
dont Epargne logement	116	5,7%
dont Epargne à terme	-94	-11,2%
Comptes de chèques	119	5,4%
Ensemble	248	3,4%

La collecte d'épargne bancaire a poursuivi une progression globale au cours de l'exercice 2018. L'encours de l'Epargne à Terme diminue de -94M€ et s'établit à 745 M€ alors que l'encours des livrets progresse dans le même temps de +224M€, malgré une stabilité de leur taux de rémunération. L'encours des comptes chèques poursuit également sa croissance en atteignant 2 306M€ (+5,4% par rapport à fin 2017). Cette progression concerne tous les marchés, mais plus fortement ceux de l'agriculture et des professionnels.

Après un rebond en 2017, l'épargne financière recule de -26M€ soit -3,6%. Ce repli s'explique principalement par l'évolution de l'encours des fonds à formule (-17M€) et des OPCVM Actions (-12M€). L'encours des Titres émis par le Groupe gagne +5M€, celui de l'épargne salariale +3 M€

L'épargne assurance collecte 91M€ portée par l'assurance vie multi supports (140M€). La collecte de l'assurance vie en euro est cette année encore en recul (-56M€). Après capitalisation, l'encours d'épargne assurance atteint 4 107M€, en progression de +3,19% sur l'exercice.

CREDITS

Avec une production globale de 2 355M€ de crédits, l'année 2018 se situe à un niveau très proche de celui de l'année précédente, qui avait atteint un seuil record de 2 361M€. En synthèse les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

	Production 2018	Variation Prod N-1	Encours 2018	Variation encours N-1
Crédits à la Consommation	318	3,6%	534	2,7%
Crédits à l'habitat	1 377	-4,2%	7 183	6,8%
Crédits aux pro et Entreprises	430	5,4%	1 549	1,0%
Crédits aux collectivités	35	6,1%	312	-0,6%
Crédit à l'agriculture	195	11,4%	739	6,8%

La progression de la production de crédits à la consommation (3,6%) participe à la croissance des encours (2,7%).

La production de crédits à l'habitat, qui reste élevée (1 377 M€), confirme la position du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en tant que premier financeur des projets de ses sociétaires clients.

Les concours aux entreprises et aux professionnels connaissent une progression grâce à une production dynamique soutenant les projets d'investissements de nos sociétaires clients.

La production de crédits aux collectivités reste stable.

Dans un marché difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continue d'accompagner ses sociétaires clients agriculteurs avec une production de 195M€ en progression de 11,4% par rapport à l'exercice précédent.

ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 9 965 unités et atteint 450 220 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 5 276 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 6 332 unités en 2017. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 4 846 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 1 330 contrats supplémentaires (vs 1 396 en 2017). La branche Santé perd 1 487 contrats, soit un peu plus qu'en 2017 (-1 161 contrats), ce qui est toutefois nettement moins qu'en 2016 où elle reculait de 3 334 unités.

Dans un contexte de concurrence exacerbée et difficile pour le secteur bancaire, avec une courbe de taux bas et peu pentue, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de premier financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2018 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

ANALYSE DU BILAN

IMPACT DE PREMIERE APPLICATION IFRS9

La norme IFRS9, entrée en vigueur le 01/01/2018, introduit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs financiers qui doit être cohérent avec les modèles de gestion (Phase 1) et consacre le passage d'un modèle de pertes avérées à un modèle de pertes attendues en intégrant dans le périmètre de dépréciation les encours sains (Phase 2). La Phase 3 de cette norme relative à la couverture, optionnelle, n'a pas été retenue par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

(En Milliers €)	31/12/2017	Reclassements ①	Effet IFRS9 ②	01/01/2018
Actif				
Caisse, Banques Centrales	89 047			89 047
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 696	495 359		499 055
Instruments dérivés de couverture	83 535			83 535
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	1 336 260		1 336 260
Actifs financiers disponibles à la vente (2017-IAS39)	2 525 661	-2 521 603	-4 058	0
Titres au coût amorti	0	696 372	-19	696 353
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (2017-IAS39)	6 388	-6 388		0
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 901 909	24 720	-2	1 926 627
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10 131 897	83	-10 514	10 121 466
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	267 296	-24 803	-3 759	238 733
Immobilisations	46 990			46 990
Ecart d'acquisition	12 672			12 672
Total Actif	15 069 091	0	-18 352	15 050 738
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 538			3 538
Instruments dérivés de couverture	35 667			35 667
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 607 923			1 607 923
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 254 120	63 157		1 317 277
Dettes envers la clientèle au coût amorti	9 324 706			9 324 706
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	357 147	-66 620	-9 330	281 197
Provisions techniques des contrats d'assurance	0			0
Provisions pour risques et charges	29 128		3 192	32 320
Capitaux propres	2 456 862	3 463	-12 214	2 448 110
<i>Capitaux propres – Part du Groupe</i>	<i>2 453 296</i>	<i>3 463</i>	<i>-12 214</i>	<i>2 444 545</i>
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>282 116</i>			<i>282 116</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>1 075 207</i>	<i>26 115</i>	<i>-9 553</i>	<i>1 091 768</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>957 740</i>	<i>-22 652</i>	<i>-2 661</i>	<i>932 428</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>138 233</i>			<i>138 233</i>
<i>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</i>	<i>3 566</i>			<i>3 565</i>
Total Passif	15 069 091	0	-18 352	15 050 738

① Les « reclassements » décrivent les changements d'affectation comptable liés à l'entrée en vigueur d'IFRS9, hors impact de valorisation, ainsi que les changements de rattachement aux postes publiables pour certains comptes (la somme des « reclassements » est égale à 0 à l'actif d'une part, au passif d'autre part).

② L'« Effet IFRS9 » rend compte des changements de valorisation induits par l'entrée en vigueur de la norme IFRS9 et de leurs impacts sur le Total Bilan (la somme des montants saisis en « Effet IFRS9 » à l'actif et au passif est égale à 0).

Reclassements

○ Actifs financiers disponibles à la vente (2017-IAS39)

Au sein de l'entité Volney Développement, le portefeuille de titres de participation et d'obligations convertibles a été affecté à la classification IFRS9 « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour un encours global de 15 897K€;

Au sein du Groupe Bancaire :

- Les Certificats d'Association FGDR ont été reclassés parmi les « Titres au coût amorti » (3 000K€) ;
- Un encours de 691 042K€ de titres à revenus fixe classés en 2017 dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » et appartenant essentiellement au portefeuille de liquidité a été affecté pour 686 984K€ parmi les « Titres au coût amorti », la différence de 4 058K€ correspondant au stock de plus et moins-values latentes disparaissant de facto de l'actif ;
- Une ligne de titre subordonné remboursable de 1 391K€ figure, à compter du 01/01/2018, parmi les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » (échue au 31/12/2018) ;
- Parmi les titres à revenu variable, les OPC ont été affectés aux « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour un total de 479 462K€; une ligne d'action cotée valorisée au 31/12/2017 à 7 208K€ ainsi que les certificats d'associés FGDR (3 383K€) intègrent désormais les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ;
- Les titres de participation détenus par le Groupe Bancaire sont également inscrits parmi les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » pour un encours de 1 324 278K€.

○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (2017-IAS39)

Le classement comptable IFRS9 en « Titres au coût amorti » pour l'encours de titrisations de 6 388 K€ en gestion extinctive, s'est imposé très logiquement.

○ Autres Actifs

Les dépôts de garantie versés pour compte propre (dont appels de marge sur dérivés et pensions livrées) et pour compte de tiers, présentés parmi les « Autres actifs » sous IAS39, figurent depuis le 01/01/2018 parmi les « Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (24 720K€) ou « Prêts sur la clientèle au coût amorti » (83K€), selon le cas.

○ Autres Passifs

Par symétrie avec ce qui a été réalisé à l'actif, les dépôts de garantie reçus pour compte propre (dont appels de marge sur dérivés et pensions livrées), présentés parmi les « Autres passifs » sous IAS39, ont été réaffectés dans le cadre de la première application d'IFRS9 aux « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (63 157K€).

Un ajustement entre les comptes de régularisation (-2K€) et les impôts différés passifs (+2K€) a également été saisi.

○ Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés, évalués à 54 875K€ au 31/12/2017, passent à 42 084K€ du fait de la première application d'IFRS9, soit une variation de -12 791K€ qu'il faut décomposer en -3 461K€ (reclassements) et -9 330K€ (voir effet IFRS9).

Au titre du reclassement d'« Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 à « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9, le stock de passifs d'impôts différés diminue de -3 463K€ parallèlement au transfert des réserves latentes vers les réserves consolidées :

- Lien neutralisation des réserves latentes
 - OPC (suppression de 33 423K€ de plus-values latentes à 34,43%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de -11 508K€) ;
 - Participation « Manga Be » (suppression de 2 699K€ de moins-value latente à 4,13%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de +111K€).

- Lien transfert en réserves consolidées des réserves latentes (voir « effet IFRS9 – Passifs d’impôts différés » plus bas ; transfert du flux de consolidation « reclassements » +7 933K€ au flux de consolidation « effet IFRS9 » - 7 933K€)
 - OPC (affectation en réserves consolidées de 33 423K€ de plus-values latentes nettes d’un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d’impôts différés passifs de +8 630K€) ;
 - Participation « Manga Be » (affectation en réserves consolidées de -2 699K€ de moins-values latentes nettes d’un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d’impôts différés passifs de - 697K€).
- **Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

Les reclassements liés à la première application d’IFRS9 ont généré une diminution des réserves latentes de -22 652K€ qui se décompose ainsi :

- Plus et moins-values latentes des OPC, classés en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (-33 423K€ corrigés de +11 508K€ d’impôts différés passifs calculés à 34,43%) ;
- Moins-value latente de la participation « Manga Be » classée en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+2 699K€ corrigés de -111K€ d’impôts différés passifs calculés à 34,43%) ;
- Plus-values latentes relatives aux participations détenues par Volney Développement classées en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (-3 693K€; pas de correction d’impôts différés, Volney Développement étant en société de « capital risque », exonérée fiscalement par définition) ;
- Partage Groupe/Minoritaires de l’impact précité, Volney Développement étant consolidé par intégration globale à hauteur de 90% (+369K€).

- **Réserves consolidées**

Les reclassements liés à la première application d’IFRS9 ont engendré une augmentation des réserves consolidées de 26 115K€ qui se décompose ainsi :

- Plus et moins-values latentes des OPC, classés en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+33 423K€ corrigés de -8 630K€ d’impôts différés passifs calculés à 25,82%) ;
- Moins-value latente de la participation « Manga Be » classée en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (- 2 699K€ corrigés de +697K€ d’impôts différés passifs calculés à 25,82%) ;
- Plus-values latentes relatives aux participations détenues par Volney Développement classées en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+3 693K€; pas de correction d’impôts différés, Volney Développement étant en société de « capital risque », exonérée fiscalement par définition) ;
- Partage Groupe/Minoritaires de l’impact précité, Volney Développement étant consolidé par intégration globale à hauteur de 90% (-369K€).

Effet IFRS9

- **Actif consolidé**

A l’actif, les impacts de la première application d’IFRS9, hors reclassements, sont les suivants :

- Le transfert d’ « Actifs disponibles à la vente » en « Titres au coût amorti » s’accompagne de la disparition des plus et moins-values latentes pour un montant de -4 058K€;
- L’application de la Phase 2 de la norme IFRS9 engendre en particulier la comptabilisation de provisions sur les encours sains
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Titres au coût amorti » (-19K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (-2K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » (-8 974K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 2 » sur « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » (-20 771K€) ;
 - Extourne de la « provision collective E+ » en stock au 31/12/2017 (+8 253K€) au sein des « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » ;

- Extourne des « provisions sectorielles » en stock au 31/12/2017 (+10 978K€) au sein des « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ».

Les **actifs d'impôts différés** passent de 29 646K€ à 25 887K€, soit une variation de -3 759K€ qui s'explique par l'affectation en « Réserves spécifiques IFRS » des éléments suivants :

- Provisions collectives E+ et sectorielles, d'un montant global de 19 231K€, affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (-4 966K€) ;
- Moins-value latente de -2 699K€ relative à la participation « Manga Be », reclassée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et affectée d'un taux d'impôt de 25,82% (+697K€) ;
- Plus-values latentes de 33 423K€ des OPC, reclassées en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (-8 630K€) ;
- Provisions IFRS9 relatives au « Stage 1 », d'un encours global à -10 151K€, affectées d'un taux d'impôt de 32,02% (+3 251K€) ;
- Provisions IFRS9 relatives au « Stage 2 », d'un encours global à -22 807K€, affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (+5 889K€).

○ Passif consolidé

Au passif, les impacts de la première application d'IFRS9, hors reclassements, sont les suivants :

Les **passifs d'impôts différés**, évalués à 54 875K€ au 31/12/2017, passent à 42 084K€ du fait de la première application d'IFRS9, soit une variation de -12 791K€ qu'il faut décomposer en -3 461K€ (reclassements ; voir plus haut) et -9 330K€ (effet IFRS9) ; cette dernière composante s'explique par les éléments suivants :

- L'affectation en Réserves consolidées des réserves latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe classés désormais en « Titres au coût amorti » sous IFRS9, égales à 4 058K€, s'accompagne d'un ajustement des passifs d'impôts différés liés, calculé à 34,43% (-1 397K€) ;
- Lien transfert en réserves consolidées des réserves latentes (voir « Reclassements – Passifs d'impôts différés » plus haut ; transfert du flux de consolidation « reclassements » +7 933K€ au flux de consolidation « effet IFRS9 » -7 933K€) :
 - OPC (affectation en réserves consolidées de 33 423K€ de plus-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de -8 630K€) ;
 - Participation « Manga Be » (affectation en réserves consolidées de -2 699K€ de moins-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de +697K€).

Les **provisions pour risques et charges** progressent de 3 192K€ du fait de la comptabilisation des provisions IFRS9 liées aux Engagements Hors-Bilan :

- Provisions sur Engagements de garantie (1 253K€)
 - Provisions « Stage 1 » (+284K€)
 - Provisions « Stage 2 » (+969K€)
- Provisions sur Engagements de financement (1 939K€)
 - Provisions « Stage 1 » (+872K€)
 - Provisions « Stage 2 » (+1 067K€)

Au-delà de l'impact des reclassements, les **capitaux propres** diminuent de 12 214K€ sous l'effet d'IFRS9 :

- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (-2 661K€)
 - Extourne des plus et moins-values latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe désormais classés en « Titres au coût amorti » sous IFRS9 (-4 058K€) ;
 - Extourne des impôts différés passifs associés aux plus et moins-values latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe classés en « Titres au coût amorti » sous IFRS9 (+1 397K€).

○ Réserves consolidées (-9 553K€)

Contrepartie de l'extourne des provisions collectives E+ et sectorielles (+19 231K€) et de l'impact des impôts différés associés (-4 966K€) ;

Contrepartie de la comptabilisation des provisions IFRS9 (-32 958K€) et des impôts différés associés (+9 140K€)

EXERCICE 2018

(En Millions €)	31/12/2018	01/01/2018	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	92	89	3	3,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	485	499	-14	-2,7%
Instruments dérivés de couverture	59	84	-25	-29,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 501	1 336	165	12,3%
Titres au coût amorti	767	696	71	10,1%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	2 039	1 927	112	5,8%
Prêts et créances sur la clientèle	10 606	10 121	485	4,8%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	217	239	-22	-9,3%
Immobilisations	43	47	-4	-7,9%
Ecart d'acquisition	13	13	0	0%
Total Actif	15 822	15 051	771	5,1%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	4	-1	-4,7%
Instruments dérivés de couverture	47	36	11	31,5%
Dettes représentées par un titre	1 443	1 591	-148	-9,3%
Dettes envers les établissements de crédit	1 673	1 317	356	27,0%
Dettes envers la clientèle	9 671	9 342	329	3,5%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	264	281	-17	-6,4%
Provisions	31	32	-1	-3,1%
Capitaux propres	2 690	2 448	242	9,9%
Total Passif	15 822	15 051	771	5,1%

L'accroissement du total de bilan de 5,1% à 15 822M€s'analyse comme suit :

Dérivés

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les dérivés classés en « juste valeur par résultat » ont été négociés dans le cadre d'une stratégie de couverture et non de spéculation :

(en millions €)	2018	2017	Variation	% var
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,01	-0,01	-100%
Actif	0,00	0,01		
Passif	0,00	0,00		
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	3,37	3,54		
Passif	3,37	3,54		
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,02	0,12	-0,10	-81%
Actif	0,02	0,12		
Passif	0,00	0,00		
Change à terme (couverture position de change)	0,04	0,03	0,01	19%
Actif	0,04	0,03		
Passif	0,00	0,00		
Position nette totale	0,06	0,16	-0,10	-62%
JVR Actif (total)	3,43	3,70	-0,26	-7%
JVR Passif (total)	3,37	3,54	-0,17	-5%

En particulier, certains caps ont été négociés afin de couvrir les portefeuilles « clientèle » de crédit à taux variables plafonnés. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts,

l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en « juste valeur par résultat ».

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilé à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste des « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions associées. Les tests de contrôle d'efficacité de la couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2018, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2018	2017	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	48	63	-16	-26%
Swaps/titres acquis	-19	-18	-1	3%
Swaps clientèle et Inflation	-16	3	-19	-612%
Position nette actif/passif	12	48	-36	-74%

Les swaps sur titres émis (émissions CRH pour l'essentiel) sont prêteurs du taux fixe. Ils profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les swaps liés aux passifs de clientèle sont emprunteurs du taux fixe.

Actif

Les emplois de trésorerie progressent de 3M€ à 92M€

Du fait de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les « actifs financiers à la juste valeur par résultat » représentent un part plus importante de l'actif consolidé puisqu'ils intègrent désormais :

- les titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a reculé de -7M€ au cours de l'année (16M€ au 01/01/2018 contre 9M€ au 31/12/2018) ; cette variation se décompose en -5M€ de cessions, +1M€ d'investissement et -3M€ de revalorisation ;
- les OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont la gestion a conduit à une baisse du stock en juste valeur de -6M€ ;
- certains dérivés de la Caisse Fédérale MABN (voir § consacré aux dérivés plus haut), dont l'encours comptable est resté relativement stable sur la période.

Les « actifs à la juste valeur par capitaux propres », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent 165M€ à 1 501M€

(en Millions€)	31/12/2018	01/01/2018	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	1	-1	-100%
Actions	9	7	-1	20%
Participations	6	4	2	42%
Parts dans les entreprises liées	1 486	1 323	163	12%
Total Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 501	1 336	165	12%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	01/01/2018	Dépréciations durables	Acquisitions Aug. capital	Cessions Remboursements	Variations Juste Valeur	31/12/2018
Obligations et ATRF	1	0	0	-1	0	0
Actions	7	0	0	0	1	9
Participations	4	0	2	0	0	6
Parts dans les entreprises liées	1 323	0	0	0	163	1 486

Suite à l'arrivée à échéance d'un Titre Subordonné Remboursable, il n'existe plus de titre à revenu fixe parmi les « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » au 31/12/2018.

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de sa réévaluation à hauteur de 1M€

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 1,8M€ a été comptabilisée en 2018.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées se décompose comme suit :

(Millions €)	
ACM SA	129
ACM Iard	6
BFCM	14
Euro Information	14
Total Variation	163

Le poste « Titres au coût amorti » progresse de 71M€ à 767M€ Cette variation est liée à l'effet combiné de l'amortissement des lignes du portefeuille de distribution (-2,3M€ de remboursements partiels de titrisations) et de la gestion de la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise : dans ce contexte, parallèlement au remboursement de -7M€ de Covered Bonds et de -5M€ d'OAT, +86M€ de nominal de titres éligibles au Liquidity Coverage ratio ont été acquis. Le reste de la variation de ce poste s'explique par l'évolution de la réévaluation FVH des titres couverts, des créances rattachées, des décotes/surcotes, de l'encours des certificats d'association FGDR et des provisions IFRS9.

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » augmentent de 113M€ L'essentiel de cette variation est justifié par la forte progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+144M€), par l'évolution des prêts à terme (+21M€) et des encours d'appels de marge versés sur dérivés et pensions livrées (+3M€), compensées par le recul du solde des comptes courants ouverts chez les correspondants du Groupe à hauteur de -64M€

Les « Prêts et Créances sur la clientèle » progressent de 48 M€ à 10 606M€ soit une augmentation de 5% :

- Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +465M€ les crédits accordés aux entreprises qui augmentent de +86M€ et les crédits à la consommation de +21M€ Les encours de créances douteuses, contenus dans ces variations, reculent de -14M€ et les provisions de 6M€;
- Les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2), qui apparaissent en 2018 du fait de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, croissent pour leur part de 9M€;
- La prise en pension livrée qui était en place à l'ouverture est arrivée à échéance en cours d'année (-100M€) ;
- Le poste comprend également un ajustement de +10M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- Il est à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU, du fait de leur reclassement parmi les « prêts à la clientèle », concourent à l'augmentation de ce poste pour +10M€

Passif

Le poste « Dettes représentées par un titre » affiche une baisse de -148M€ Les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat n'ayant, cette année encore, pu être renouvelés, sont en diminution de -129M€ Les Titres de Créances Négociables progressent de +7,8M€ et les encours sur bons de caisse et bons d'épargne sont en recul de -16,5M€ Enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts baisse de -11M€

Les « Dettes envers les établissements de crédit » augmentent de +356M€ à 1 673M€ Les principales variations concernent les emprunts interbancaires pour +383M€ (négociation de nouveaux contrats pour +443M€) parallèlement à l'arrivée à échéance de -60M€ et les appels de marge reçus sur dérivés et pensions livrées pour -30M€

Le poste « Dettes envers la clientèle » progresse de +329M€ à 9 671M€ soit +4%, porté par l'effort de collecte déployé tout au long de l'année, accompagné par le succès rencontré par l'épargne réglementée et centralisée à hauteur de +148M€ les livrets ordinaires pour +77M€, l'épargne logement pour +119M€ et par les comptes courants

pour +120M€ Les comptes à terme accusent pour leur part, une baisse de -85M€, les Plans d'épargne populaire de -41M€ La réévaluation FVH de la couverture des livrets contribue à la variation de ce poste pour -11M€

Les « provisions pour risques et charges » perdent -1M€ à 31M€ du fait des principales variations suivantes :

- Provision épargne logement (+1M€) ;
- Provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (-1M€) ;
- Provisions sur produits incertains, dont provisions CNASEA liées aux bonifications sur prêts agricoles (-1M€).

Enfin, la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

Première application IFRS9 (voir analyse détaillée page 6)

en millions €	31/12/2017	Reclassements	Effet IFRS9	01/01/2018
Réserves consolidées	1 077,97	26,48	-9,55	1 094,90
Primes d'émission	9,56			9,56
Gains ou Pertes Latents	958,11	-23,02	-2,66	932,43
Capital	272,55			272,55
Résultat	138,66			138,66
Total Situation Nette	2 456,86	3,46	-12,21	2 448,11

Exercice 2018

en millions €	01/01/18	Affectation Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31/12/18	
Réserves consolidées	1 094,90	138,66	-3,51	0,37		0,01		1 230,44	
Primes d'émission	9,56							9,56	
Gains ou Pertes Latents	932,43				157,47	2,72		1 092,62	
Capital	272,55		30,61	-23,81		-0,60		278,75	
Résultat	138,66	-138,66					78,67	78,67	
Total Situation Nette	2 448,11	0,0	-3,51	30,97	-23,81	157,47	2,13	78,67	2 690,04

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +79M€ et les variations de juste valeur, qui s'inscrivent à +157M€

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	144	147	-3	-2,0%
Commissions Nettes	118	115	3	2,0%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	4	-3	7	245,6%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	33	109	-76	-69,9%
Résultat des autres activités	2	1	1	65,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	300	370	-70	-18,7%
Charges Générales d'exploitation	-179	-181	2	-1,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	121	188	-67	-35,7%
Coût du Risque	-13	-9	-4	46,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	108	179	-71	-39,7%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	108	180	-72	-39,8%
Impôt sur le résultat	-30	-41	11	-27,9%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	79	139	-60	-43,3%
Résultat consolidé – Minoritaires	-1	1	-2	-263,3%
RESULTAT NET	79	138	-59	-42,6%

A 300M€ le produit net bancaire recule de -19% :

- la marge d'intérêts est en très légère baisse, à -2,4M€ soit -1,7% ; cette variation se décompose en +8,4M€ de produits nets avec les établissements de crédit, -14,7M€ de revenus des portefeuilles titres, -6,7M€ de produits nets des activités avec le clientèle, une baisse des charges sur Titres émis de +7,8M€ et +2,7M€ de produits des opérations de couverture ; il importe également de noter que depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact significatif en terme de variation) ;
- les commissions nettes poursuivent leur croissance avec +2,3M€ (+2,0%), à 118M€ ;
- les gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat » clôturent à +4M€ et se décomposent en -2M€ sur l'entité Volney Développement et +6M€ sur le Groupe bancaire (variation de juste valeur, revenus, plus et moins-values de cession sur activité OPC) ;
- les gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres » s'élèvent à 33M€ et sont exclusivement constitués de dividendes ;
- le résultat des autres activités de +1M€ complète la justification du PNB.

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de -1,1% à 179,5M€ soit une diminution de 1,97M€ qui peut se décomposer en 2,7M€ sur le poste des charges de personnel et -0,7M€ sur les charges d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 59,73% contre 49,09% en 2017.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en recul de -67M€ à 121M€ par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque, relativement stable, se décompose ainsi :

en millions €	31/12/2018	31/12/2017	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur base individuelle	-6,0	-4,7	-1,3	26,7%
Provisions sectorielles	0,0	-1,9	+1,9	-100,0%
Actualisation des provisions	0,9	-0,6	+1,6	-248,6%
Provisions sur base collective	0,0	-1,5	+1,5	-100,0%
Provisions IFRS9 Clientèle	-7,8	0,0	-7,8	100,0%
Provisions Titres	0,0	0,0	0,0	ND
Total risques	-12,7	-8,7	0	46,2%

Du fait de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les provisions collectives (E+ et sectorielles) ont disparu. Au 31/12/2018 ne subsistent que des provisions individuelles sur encours douteux (dotation de -4,9M€) et sur encours sains (provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 dotées à hauteur de -7,8M€).

Compte tenu d'une charge d'impôt de -30M€, le résultat net IFRS 2018 ressort à 79M€, en recul de -42,6%, étant entendu que l'exercice 2017 avait été clôturé avec un résultat tout à fait exceptionnel, compte tenu de la cession des titres CIC.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 0,50%.

RECAPITULATIF DES RESULTATS IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

<i>(en milliers €)</i>				
2013	2014	2015	2016	2017
84 904	88 913	81 562	69 131	138 233

CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

<i>(En M€)</i>	2018	2017	% de variation
Groupe bancaire	82,15	139,21	-40,99%
Volney Développement	-1,82	-0,97	NS
Volney Habitat	-0,01	0,00	NS
Volney Bocage	-0,04	-0,16	NS
HELLOASSO	-1,17	-0,04	NS
Acman	0,27	0,19	NS
Volney Patrimoine	0,00	0,00	NS
TOTAL	79,37	138,23	-42,58%

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

Volney Développement est une société de capital-risque détenue à 90 % par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 8,40 M€ fin 2018 contre 10,01 M€ en 2017, avec 29 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève, en 2018, à -1 815K€.

Volney Habitat est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 282K€ d'immobilisations corporelles, elle a réalisé une perte de -11K€ en 2018.

Volney Bocage est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La société porte 67 dossiers à la fin de l'exercice 2018 et contribue au résultat part du groupe à hauteur de -36K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 69,98% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2018, au résultat part du groupe à hauteur de -1 165K€.

ACMAN est une société de courtage d'assurance détenue à 100 % par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au cours de l'année 2018 elle a réalisé un bénéfice de 263K€.

Volney Patrimoine est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement (voir § « événements significatifs » page 1). Elle a réalisé une perte de -15K€ en 2018.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2018	2017
Fonds propres Prudentiels	1 455	1 169
Risques pondérés	5 198	4 698
Ratios	27,98%	24,87%

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires.

Elle bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement

31.12.2018	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	En K€	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	
Instruments de dette	0	0	0	970	970
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	970	970
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	56 581	10 851	3 031	99 200	169 663
Administrations publiques	4 571	4 093	7	0	8 671
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	180	9	11	540	740
Entreprises non financières	41 044	5 131	2 835	68 317	117 327
Particuliers	10 786	1 618	178	30 343	42 925
Total	56 581	10 851	3 031	100 170	170 633

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2018	01.01.2018
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	1 938 010	1 825 929
Clientèle	10 712 202	10 135 276
Exposition brute	12 650 212	11 961 205
Dépréciations	-128 072	-125 207
Etablissements de crédit	-1	-2
Clientèle	-128 071	-125 205
Exposition nette	12 522 140	11 835 998

	31.12.2018	01.01.2018
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	14,0%	13,5%
Etablissements (institutions)	10,0%	10,8%
Entreprises (corporate)	6,5%	6,3%
Clientèle de détail (retail)	69,5%	69,4%

	31.12.2018	01.01.2018
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	96,4%	98%
Europe hors France	3,6%	2%
Autres pays	0%	0%

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Qualité des risques			
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	188 663	203 055	203 055
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-29 109	-20 771	-19 231
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-89 421	-95 460	-95 460
Taux de couverture individuel	47,4%	47,0%	47,0%
Taux de couverture global	62,8%	57,2%	56,5%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et limitée à 1 500M€ pour le financement de son portefeuille titres ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 707M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2018.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2018 s'élevait à 2 517M€ contre 2 167M€, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 350M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2017, il atteint 151,08%
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2017 est calculé à 107,31%.

Tableau des maturités pour le risque de liquidité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2018							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	3		35		3 373	22		3 433
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat								
Actifs fin. à la JV par capitaux propres - recyclables								
Actifs fin. A la JV par capitaux propres – non recyclables							1 500 928	1 500 928
Titres au coût amorti			279 207	8 000	422 624	54 136	2 969	766 9636
Prêts et créances	645 789	327 946	949 758	1 117 235	2 535 405	6 878 247		12 454 380
Passif								
Dépôts de banques centrales								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction					3 373			3 373
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat								
Passifs fin. évalués au coût amorti	7 142 124	589 126	1 096 973	897 452	1 760 393	1 254 659	43 257	12 783 984

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- limite de sensibilité du PNB : une limite de sensibilité du PNB à deux ans, incluant la production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2018 à -6 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/-0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -5% ;

La limite de sensibilité du PNB est respectée au 31/12/2018.

- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché

(200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres (seuil d'alerte à 15%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2018, la sensibilité de la VAN à une hausse des taux de 200 pb est de -164M€ et de -3M€ en cas de baisse des taux de 200 pb.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5% à 6%.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative, etc...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général ; les décisions sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2018, son encours atteint 70M€ et son exposition est répartie sur 16 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint -4,29% et contribue au résultat IFRS à hauteur de -3,15M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille, exclusivement constitué de titrisations à la fin de l'exercice, s'élève à 4M€ contre 6M€ fin 2017.

La contribution de ce portefeuille au résultat IFRS 2018 est de 0,10M€.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre progressive des nouveaux ratios de liquidité met la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière 2018.

Son encours comptable au 31/12/2018 s'élève à 582M€ contre 606M€ fin 2017, dont 170M€ de risques souverains français détenus en direct, 100M€ de titres souverains empruntés sous forme de pensions livrées, 62M€ de covered bonds émis par banques européennes et 250M€ de produits d'investissements collectifs éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2018, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -1,12M€.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2018 est de 63 M€ dont 55M€ d'OPC.

Au 31 décembre 2018, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS atteint 0,63M€

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 96M€ au 31 décembre 2018 contre 89M€ fin 2017. Il impacte positivement le résultat IFRS 2017 à hauteur de 8,47M€

RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres éligibles lorsque ces derniers dépassent 600M€ sinon à 150M€

Au 31 décembre 2018, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2018, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 13 461 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 7 978 569,54 €
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2018, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 433 663,63 € correspondant aux dépôts et avoirs de 771 comptes inactifs.

IFRS 16 – contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyse sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Ainsi, le Groupe a choisi :

- d'appliquer la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Certains matériels seront ainsi exclus de l'application d'IFRS 16, du fait de leur caractère substituable (informatique notamment, à l'exception de quelques contrats significatifs qui seront activés) ;
- l'approche rétrospective modifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes, pour la première application. Aucun impact en capitaux propres n'est attendu au 1er janvier 2019 ;
- d'opter pour les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€) ont été retenues, tout comme le caractère substituable de certains matériels ;
- en l'absence d'une position normative claire sur la prise en compte ou non des impôts différés, le groupe a décidé de mettre en œuvre les exemptions d'IAS12 et donc de ne pas comptabiliser d'impôts différés, dans l'attente du futur amendement l'IASB sur le sujet.

Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). Il activera principalement ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Par ailleurs, le groupe suivra la position ANC sur les baux commerciaux : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans.

BILAN ET PERSPECTIVES

La croissance mondiale connaît une progression en 2018 et s'établit à 3,7%. Elle a été fortement soutenue par l'économie US qui a connu une progression de l'ordre 0,7 points à 2,9%. Les mesures protectionnistes et la politique de relance budgétaire proposée par le « Gouvernement Trump » ont porté leurs fruits à court terme. A l'exception de la Chine dont la croissance a ralenti de 0,3 points à 6,6%, les économies émergentes ont également soutenu la croissance mondiale. L'économie indienne progresserait à 7,5% de croissance et le Brésil à 1,2%. Faible en début d'année, la croissance française s'est raffermie sur la seconde partie de l'année 2018. En moyenne annuelle, elle devrait atteindre 1,5% en 2018, après 2,3% en 2017. Dans un contexte de forte incertitude, l'économie française a été soutenue par une demande intérieure robuste et par l'investissement. Ce rythme permet d'espérer une baisse graduelle du taux de chômage. L'économie européenne a connu les mêmes attermoissements et devrait afficher une croissance de l'ordre de 1,9% en 2019 en recul de 0,6 points par rapport à 2017. Malgré tout, le taux de chômage moyen en Europe recule de 0,5 points à 5,3%. L'inflation progresse également de 0,3 points à 2,3%.

Dans ce contexte, les taux courts européens sont restés en territoire négatif tout au long de l'exercice 2017, alors que les taux longs ont été mis sous pression jusqu'à l'automne puis ont retrouvé leur plus bas en fin d'année. Les marchés financiers ont connu une forte volatilité, et ont rudement chuté en fin d'année. Une grande majorité des bourses a fini dans le rouge en 2018.

2019 sera probablement semblable. Les incertitudes économiques et politiques maintiendront probablement les banquiers centraux sous pression et les esquisses d'un retour à la normale des politiques monétaires entrevues en 2018 auront quelques difficultés à se confirmer. Le secteur bancaire continuera sa mue numérique, sans pour autant qu'un modèle unique n'émerge. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Il poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

Liste des mandats de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2018

Monsieur Jean-Marc BUSNEL –

Fonction	Société
Président du Conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie Association Résidence Foyer Les Hirondelles
Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association) Caisse Centrale du Crédit Mutuel SCOP ACOME SA
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Centre International du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant de ACOME SA	IDEA Optical Vice-président de l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest

Monsieur Bernard AUBRY –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou

Monsieur Gérard BARBIER –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur	SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Fédération BTP 53
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH SAS SN BABIN
Trésorier	Laval Développement
Gérant	SCI LORKA SCI BAC SCI 4B
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint TugaL URSSAF
Associé	Société FJA

Monsieur Eric BUYSENS –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
Administrateur	SAS VOLNEY Développement

Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Monsieur Jean-Yves DROTS –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel de Granville

Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Co-gérant	SCI Les Abeilles

Monsieur Jean-Luc RAVENEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Couaines

Monsieur Michel ROUSSEAU –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche
Vice-Président	Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACADEA

Monsieur Michel ANGOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

Monsieur Stéphane BIGOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage

Madame Sandrine BRETON –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Christophe BUNAS –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois

Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS ACMAN Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur - Secrétaire	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Président	NOVEA
Vice-Président	MOV'EO
Associé	Chanvre Développement

Madame Annick GRISON –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	EARL de la Giraudière

Monsieur Gilles HUBERT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Suze

Monsieur Philippe LAURENT -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50)
Secrétaire	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Normandie
Trésorier	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Gérant	SARL Le Jardin de Maud

Co-Gérant	SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Alain LEMEE –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu

Monsieur Jean-Paul MAUGUY –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Berthevin

Monsieur Bernard QUINEBECHE -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Cossé le Vivien
Gérant	SCI BJF

Monsieur Pierre MOUCHEL –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Monsieur Denis RICHARD -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé le Guillaume

Monsieur Marcel THOMAS –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Vice-Président	Comité Laval Suceava
Administrateur	Alternatri Groupe Procivis Ouest

Monsieur Joël VIEL -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Association Des Résidences Escalys

Secrétaire adjoint	Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)
--------------------	--

Monsieur Jean-Pierre VIOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	SCI LANESTER

Monsieur Nicolas CIVITA –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	SCI LES MAUBLANCS

Monsieur Moïse TAFFOREAU –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jean-Paul RICOUP –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Etats financiers au 31 décembre 2018

CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Société coopérative anonyme à capital variable
Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.
Siret : 556 650 208.

I. Bilan au 31 décembre 2018

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'Euros)

Actif	Notes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Caisse, Banques centrales.....	10	92 171	89 047	89 047
Actifs financiers à la juste valeur par résultat.....	15	485 357	499 055	3 696
Instruments dérivés de couverture.....	16.1,17,18	59 179	83 535	83 535
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	13,14,17	1 500 929	1 336 260	
Actifs financiers disponibles à la vente (2017 – IAS 39).....				2 525 661
Titres au coût amorti.....	11,14,38	766 936	696 353	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (2017- IAS39).....				6 388
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti.....	11,14,18,39	2 039 302	1 926 627	1 901 909
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.....	11,14,39	10 584 131	10 110 071	10 120 502
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.....	16.2	21 819	11 395	11 395
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques.....		0	0	
Actifs d'impôts courants.....	19.1	76 511	62 595	62 595
Actifs d'impôts différés.....	19.2	22 602	25 887	29 646
Compte de régularisation et actifs divers.....	20.1	117 498	150 251	175 055
Actifs non courants destinés à être cédés.....		0	0	0
Participation aux bénéfices différée.....		0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0	0
Immeubles de placement.....	21	236	231	231
Immobilisations corporelles	22.1	37 567	40 554	40 554
Immobilisations incorporelles.....	22.2	5 470	6 205	6 205
Ecarts d'acquisition.....	23	12 672	12 672	12 672
Total de l'actif		15 822 380	15 050 738	15 069 091

Passif	Notes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Banques centrales.....	10	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	15	3 373	3 538	3 538
Instruments dérivés de couverture.....	16.1,17,18	46 909	35 667	35 667
Dettes représentées par un titre au coût amorti.....	12,39	1 442 886	1 591 153	1 591 153
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti.....	12,18,39	1 672 852	1 317 277	1 254 120
Dettes envers la clientèle au coût amorti.....	12,38	9 665 288	9 324 706	9 324 706
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux..	16.2	5 419	16 770	16 770
Passifs d'impôts courants.....	19.1	22 478	31 098	31 098
Passifs d'impôts différés.....	19.2	45 813	42 084	54 875
Compte de régularisation et passifs divers.....	20.2	196 015	208 015	271 174
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.....		0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance (2017) ...				0
Provisions	24	31 311	32 320	29 128
Dettes subordonnées au coût amorti.....		0	0	0
Capitaux propres totaux.....		2 690 036	2 448 110	2 456 862
Capitaux propres part du Groupe.....		2 687 109	2 444 545	2 453 296
Capital et réserves liées.....	25.1	288 312	282 116	282 116
Réserves consolidées.....	25.1	1 226 807	1 091 768	1 075 207
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	25.2,37	1 092 618	932 428	957 740
Résultat de l'exercice.....		79 372	138 233	138 233
Capitaux propres - Intérêts minoritaires.....		2 927	3 565	3 566
Total du passif		15 822 380	15 050 738	15 069 091

II. Compte de résultat au 31 décembre 2018

(Comptes consolidés IFRS en milliers d'Euros)

En milliers	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés.....	27	310 752	314 095
Intérêts et charges assimilées	27	-166 662	-167 122
Commissions (produits).....	28	137 158	133 159
Commissions (charges).....	28	-19 489	-17 833
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat.....	29	4 045	-2 779
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018).....	30	32 729	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (2017).....			108 913
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti.....		0	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat.....		0	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat.....		0	
Produits des autres activités.....	31	4 773	3 759
Charges des autres activités.....	31	-2 786	-2 558
Produit net bancaire		300 520	369 634
Charges générales d'exploitation.....	32	-173 748	-175 725
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles.....	32.3	-5 752	-5 740
Résultat brut d'exploitation		121 020	188 169
Coût du risque de crédit.....	33	-12 738	-8 714
Résultat d'exploitation		108 282	179 455
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.....		0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	34	-12	275
Variations de valeur des écarts d'acquisition	35	0	0
Résultat avant impôt		108 270	179 730
Impôts sur les bénéfices.....	36,38	-29 600	-41 067
Gains et pertes nets d'impôts / activité abandonnée.....		0	0
Résultat net.....		78 670	138 663
Résultat - Intérêts minoritaires.....		-702	430
Résultat net		79 372	138 233

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

En milliers	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net		78 670	138 663
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes ¹	37,38	-6	-2 844
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		-6	-2 844
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres ¹	37,38	160 207	
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	37,38	-11	792
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		160 196	792
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		238 860	136 611
Dont part du Groupe		239 562	135 960
Dont part des intérêts minoritaires		-702	651

¹ Les données présentées dans la colonne « 31.12.2018 » correspondent à la variation post-FTA IFRS9

III. Tableau des flux de trésorerie nette

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net	78 670	138 663
Impôt	29 600	41 067
Résultat avant impôts	108 270	179 730
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 753	5 740
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1 957	-164
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-2 839	-64 776
+/- Autres mouvements	-2 856	-25 089
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 015	-84 289
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	227 890	-278 408
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-119 450	-1 723
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-124 323	86 637
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-25 704	-19 813
- impôts versés	-46 789	-25 072
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-88 376	-238 379
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	21 909	-142 938
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-69 659	100 616
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-17	393
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 043	-8 826
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-71 719	92 183
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	3 156	-6 214
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	3 156	-6 214
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-46 654	-56 969
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	21 909	-142 938
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-71 719	92 183
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 156	-6 214
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	300 850	357 819
Caisse, banques centrales (actif & passif)	89 047	85 502
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	211 803	272 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	254 196	300 850
Caisse, banques centrales (actif & passif)	92 171	89 047
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	162 025	211 803
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-46 654	-56 969

IV. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves (3)	Impact PV/MV des actifs DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2016	275 852	9 563	1 020 759	960 013	69 131	2 335 318	1 867
Affectation du résultat (N-1)			69 131		-69 131	0	
Variation du capital de la mère	-3 299					-3 299	
Distribution de la mère			-3 017			-3 017	
Correction de situation nette							
Variation PV/MV actif DALV				-2 273		-2 273	221
Autre			-11 666			-11 666	1 048
Résultat de l'exercice					138 233	138 233	430
Situation nette 31/12/2017	272 553	9 563	1 075 207	957 740	138 233	2 453 296	3 566
Incidence de la mise en œuvre d'IFRS 9			16 561	-25 312		-8 751	-1
Situation nette 01/01/2018	272 553	9 563	1 091 768	932 428	138 233	2 444 545	3 565
Affectation du résultat (N-1)			138 233		-138 233	0	
Variation du capital de la mère	6 196					6 196	
Distribution de la mère			-3 506			-3 506	
Correction de situation nette			256			256	110
Variation PV/MV actif JVCP (2)				160 190		160 190	0
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			49			49	-48
Autre			7			7	2
Résultat de l'exercice					79 372	79 372	-702
Situation nette 31/12/2018	278 749	9 563	1 226 807	1 092 618	79 372	2 687 109	2 927

(1) DALV: disponible à la vente

(2) JVCP : Juste Valeur par Capitaux Propres

(3) Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2018, se décomposent en :

- réserve légale	19 041
- réserve spéciale plus-values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	998 438
- autres réserves	149 750
- report à nouveau	297
	1 226 807

V. Annexe au bilan et au compte de résultat

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation au titre du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés en note 8 (partie II – données chiffrées). Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture reste donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe. Le détail des principes IFRS 9 appliqués par le groupe est présenté en §3.1.

- ✓ La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe.

- ✓ D'autres amendements présentant des impacts non significatifs pour le groupe

Ils concernent :

- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,

- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - o la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - o les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - o la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Création de la SCI VOLNEY PATRIMOINE

Par souci de diversification de ses activités financières, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a acté le 09/06/2018 la création de la SCI VOLNEY PATRIMOINE pour porter des immeubles de placement.

Dans le cadre de cette constitution, un apport en capital de 100 000 € a été réalisé, financé à hauteur de 99,90% par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et de 0,10% par la SAS Volney Habitat.

Un projet global d'investissement de 300M€ est planifié à un horizon de 3/5 ans, financé pour partie par des avances en comptes courants dans les mêmes proportions que l'apport en capital initial, et pour le reste par des crédits octroyés par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La société Swiss Life REIM France a été nommée lors de l'assemblée générale constitutive du 12 juillet 2018 comme gérant de la SCI Volney Patrimoine.

Le 25 octobre 2018 une promesse synallagmatique de vente a été signée dans le cadre du premier projet d'acquisition de la société. L'immeuble a été acquis le 15 janvier 2019.

I - PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Note 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

o Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

o Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

o Variation du périmètre

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2018, l'entité Volney Patrimoine est entrée dans le périmètre du Groupe. Elle est intégrée globalement dans les comptes consolidés puisque le Groupe a un contrôle exclusif sur celle-ci (détention à 100%). Elle est consolidée depuis septembre 2018.

1.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au 31/12/2018 est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	31/12/2018			31/12/2017			Activité exercée
	Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
	Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier							
Volney développement	90,0%	90,0%	IG	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans	50,0%	50,0%	MEE	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
FCT							
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG				Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier							
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	69,98%	69,98%	IG	69,98%	69,98%	IG	Solutions de paiements pour les associations

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.3 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	300 520	154 911	-26 315	-3 285	-46 641	1 654	-

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

o Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

o Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Cependant, il est à noter que les données financières des sociétés HELLOASSO et VOLNEY PATRIMOINE intégrées aux comptes consolidés du 31 décembre 2018, correspondent aux comptes des sociétés arrêtés au 30 novembre 2018. Aucun évènement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2018 au sein de ces sociétés.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 Ecart d'acquisition

○ Ecart d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

○ Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI² des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé³ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,

les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

o **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendriers et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,

² SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

³ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients, aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique de manière marginale à certains types d'investissements réalisés pour compte propre.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

o **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,

- les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- ✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

- **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé

en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. notes 16 et 17).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

o Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

il répond à la définition d'un dérivé

l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

o **Comptabilité de couverture**

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent

partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe Crédit Mutuel et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des

scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a en charge le calcul de ses provisions IFRS 9 au sein de ses entités, sous la responsabilité et le contrôle de ses organes exécutifs et de surveillance.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par un système commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Mutuel. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

- **Critères qualitatifs**

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

- **Probabilités de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

- **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste),

- **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

- **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.1 Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...
L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Provisions

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.2 Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.2.3 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, dans les capitaux propres.

○ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;

- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires en date de novembre 2018, conformément au processus défini par le Groupe National.

○ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

○ **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants (médailles du travail, le compte épargne temps...). L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

○ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

○ **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les

immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

Constructions– Structures	20 ans linéaires
Equipements	20 ans linéaires
Agencements – Installations	10 ans linéaires
Mobilier	10 ans linéaires
Matériel	5 ans linéaires
Matériel informatique et technologie	4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les listes et les relations clients sont amorties sur 8 ans linéaires

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.5 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ces commissions se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.2.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires, ce qui conduit à intégrer des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2^{ème} degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

6.1 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

o IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, entre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Ainsi le groupe a choisi :

- d'appliquer la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Certains matériels seront ainsi exclus de l'application d'IFRS 16, du fait de leur caractère substituable (informatique notamment, à l'exception de quelques contrats significatifs qui seront activés) ;
- l'approche rétrospective modifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes, pour la première application. Aucun impact en capitaux propres n'est attendu au 1er janvier 2019 ;
- d'opter pour les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€) ont été retenues, tout comme le caractère substituable de certains matériels ;
- en l'absence d'une position normative claire sur la prise en compte ou non des impôts différés, le groupe a décidé de mettre en œuvre les exemptions d'IAS12 et donc de ne pas comptabiliser d'impôts différés, dans l'attente du futur amendement l'IASB sur le sujet.

Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). Il activera principalement ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Par ailleurs, le groupe suivra la position ANC sur les baux commerciaux : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans.

o **IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux**

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

A ce stade, le groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

6.2 Normes et interprétations non encore adoptées par l'union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

o **IFRS 17 – Contrats d'assurance**

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Compte tenu des nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le Board a décidé de reporter d'un an la mise en œuvre de la norme, soit au 1er janvier 2022. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) est également décalée à la même date.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

II - DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS
A – NOTES DE PREMIERE APPLICATION

Note 8 - Reclassement des actifs et passifs financiers et effet d'IFRS 9 sur leur valorisation

8.1 Impact des reclassifications

8.1.1 Actif

	01/01/18							
	31/12/17	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 696	3 696			0	0	0	0
- Trading	3 696	3 696						
- Instruments de capitaux propres et dettes	0	0			0	0		
- Prêts et avances	0	0						
<i>dont dépréciation</i>	<i>0</i>							
Dérivés de couverture	83 535			83 535				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 525 661	495 359	0	0	1 340 318	-4 058	689 984	-19
- Effets publics, obligations et valeurs ass.	692 433	0	0		5 449	-4 058	686 984	-19
- Actions et autres T.R.V	486 670	479 462	0		7 208			
- Participations, Parts dans les entreprises liées et ATDLT	1 346 558	15 897	0		1 327 661		3 000	0
<i>dont dépréciation</i>	<i>-604</i>					<i>0</i>		<i>-19</i>
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1 901 909	0	0	0	0	0	1 901 909	0
- Prêts sur les établissements de crédit	1 901 909	0	0				1 901 909	0
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC	0	0	0		0	0	0	0
<i>dont dépréciation</i>	<i>0</i>		<i>0</i>					<i>-2</i>
Prêts et créances sur la clientèle	10 120 502	0	0	0	0	0	10 120 502	-10 516
- Prêts sur la clientèle	10 120 502	0	0		0	0	10 120 502	-10 516
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL	0	0	0		0	0	0	0
<i>dont dépréciation</i>	<i>-114 691</i>					<i>0</i>		<i>-10 514</i>
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 388	0	0		0	0	6 388	0
<i>dont dépréciation</i>	<i>-167</i>						<i>-167</i>	<i>0</i>
Provisions techniques/Autres actifs								
Immeubles de placements assurance								
Débiteurs Divers Reclassés	24 803						24 803	
Total		499 055	0	83 535	1 340 318	-4 058	12 743 586	-10 535
Publiables		499 055		83 535	1 336 260		12 733 051	

○ **Reclassements**

▪ Actifs financiers disponibles à la vente (2017-IAS39)

Au sein de l'entité Volney Développement, le portefeuille de titres de participation et d'obligations convertibles a été affecté à la classification IFRS9 « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour un encours global de 15 897K€

Au sein du Groupe Bancaire :

- les Certificats d'Association FGDR ont été reclassés parmi les « Titres au coût amorti » (3 000K€) ;
- un encours de 691 042K€ de titres à revenus fixe classés en 2017 dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » et appartenant essentiellement au portefeuille de liquidité a été affecté pour 686 984K€ parmi les « Titres au coût amorti », la différence de 4 058K€ correspondant au stock de plus et moins-values latentes disparaissant de facto de l'actif ;
- une ligne de titre subordonné remboursable de 1 391K€ figure, à compter du 01/01/2018, parmi les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » (échue au 31/12/2018) ;
- parmi les titres à revenu variable, les OPC ont été affectés aux « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour un total de 479 462K€; une ligne d'action cotée valorisée au 31/12/2017 à 7 208K€ ainsi que les certificats d'associés FGDR (3 383K€) intègrent désormais les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ;
- les titres de participation détenus par le Groupe Bancaire sont également inscrits parmi les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » pour un encours de 1 324 278K€

▪ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (2017-IAS39)

Le classement comptable IFRS9 en « Titres au coût amorti » pour l'encours de titrisations de 6.388K€, en gestion extinctive, s'est imposé très logiquement.

▪ Autres Actifs

Les dépôts de garantie versés pour compte propre (dont appels de marge sur dérivés et pensions livrées) et pour compte de tiers, présentés parmi les « Autres actifs » sous IAS39, figurent depuis le 01/01/2018 parmi les « Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (24 720K€) ou « Prêts sur la clientèle au coût amorti » (83K€), selon le cas.

○ **Effet IFRS9**

▪ Actif consolidé

A l'actif, les impacts de la première application d'IFRS9, hors reclassements, sont les suivants :

- Le transfert d' « Actifs disponibles à la vente » en « Titres au coût amorti » s'accompagne de la disparition des plus et moins-values latentes pour un montant de -4 058K€;
- L'application de la Phase 2 de la norme IFRS9 engendre en particulier la comptabilisation de provisions sur les encours sains :
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Titres au coût amorti » (-19K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (-2K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 1 » sur « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » (-8 974K€) ;
 - Provisions Bilan « Stage 2 » sur « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » (-20 771K€) ;
 - Extourne de la « provision collective E+ » en stock au 31/12/2017 (+8 253K€) au sein des « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » ;
 - Extourne des « provisions sectorielles » en stock au 31/12/2017 (+10 978K€) au sein des « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ».
- Les actifs d'impôts différés passent de 29 646K€ à 25 887K€, soit une variation de -3 759K€ qui s'explique par l'affectation en « Réserves spécifiques IFRS » des éléments suivants :
 - Provisions collectives E+ et sectorielles, d'un montant global de 19 231K€ affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (-4 966K€) ;
 - Moins-value latente de -2 699K€ relative à la participation « Manga Be », reclassée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et affectée d'un taux d'impôt de 25,82% (+697K€) ;
 - Plus-values latentes de 33 423K€ des OPC, reclassées en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (-8 630K€) ;
 - Provisions IFRS9 relatives au « Stage 1 », d'un encours global à -10 151K€ affectées d'un taux d'impôt de 32,02% (+3 251K€) ;
 - Provisions IFRS9 relatives au « Stage 2 », d'un encours global à -22 807K€ affectées d'un taux d'impôt de 25,82% (+5 889K€).

8.1.2 Passif

	01/01/18							
	31/12/17	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre /Dettes subordonnées	
		Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3 538						
dont passifs financiers à la JVO	0	0						
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 591 153						1 591 153	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 254 120		1 317 277	0				
Dettes envers la clientèle au coût amorti	9 324 706				9 324 706	0		
Dettes subordonnées au coût amorti	0						0	0
Total		3 538	1 317 277	0	9 324 706	0	1 591 153	0
Publiables		3 538	1 317 277		9 324 706		1 591 153	

o Reclassements

▪ Autres Passifs

Par symétrie avec ce qui a été réalisé à l'actif, les dépôts de garantie reçus pour compte propre (dont appels de marge sur dérivés et pensions livrées), présentés parmi les « Autres passifs » sous IAS39, ont été réaffectés dans le cadre de la première application d'IFRS9 aux « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti » (63 157K€).

Un ajustement entre les comptes de régularisation (-2K€) et les impôts différés passifs (+2K€) a également été saisi.

▪ Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés, évalués à 54 875K€ au 31/12/2017, passent à 42 084K€ du fait de la première application d'IFRS9, soit une variation de -12 791K€ qu'il faut décomposer en -3 461K€ (reclassements) et -9 330K€ (effet IFRS9).

Au titre du reclassement d'« Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 à « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9, le stock de passifs d'impôts différés diminue de -3 463K€ parallèlement au transfert des réserves latentes vers les réserves consolidées.

Lien neutralisation des réserves latentes :

- OPC (suppression de 33 423K€ de plus-values latentes à 34,43%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de -11 508K€) ;
- Participation « Manga Be » (suppression de 2 699K€ de moins-value latente à 4,13%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de +111K€).

Lien transfert en réserves consolidées des réserves latentes :

- voir « effet IFRS9 – Passifs d'impôts différés » : transfert du flux de consolidation « reclassements » +7 933K€ au flux de consolidation « effet IFRS9 » - 7 933K€ ;
- OPC (affectation en réserves consolidées de 33 423K€ de plus-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de +8 630K€) ;
- Participation « Manga Be » (affectation en réserves consolidées de -2 699K€ de moins-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de -697K€).

▪ Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Les reclassements liés à la première application d'IFRS9 ont généré une diminution des réserves latentes de -22.652 K€ qui se décompose ainsi :

- Plus et moins-values latentes des OPC, classés en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (-33 423K€ corrigés de +11 508K€ d'impôts différés passifs calculés à 34,43%) ;
- Moins-value latente de la participation « Manga Be » classée en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+2 699K€ corrigés de -111K€ d'impôts différés passifs calculés à 34,43%) ;
- Plus-values latentes relatives aux participations détenues par Volney Développement classées en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (-3 693K€; pas de correction d'impôts différés, Volney Développement étant en société de « capital risque », exonérée fiscalement par définition) ;
- Partage Groupe/Minoritaires de l'impact précité, Volney Développement étant consolidé par intégration globale à hauteur de 90% (+369K€).

▪ Réserves consolidées

Les reclassements liés à la première application d'IFRS9 ont engendré une augmentation des réserves consolidées de 26 115K€ qui se décompose ainsi :

- Plus et moins-values latentes des OPC, classés en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+33 423K€ corrigés de -8 630K€ d'impôts différés passifs calculés à 25,82%) ;
- Moins-value latente de la participation « Manga Be » classée en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (-2 699K€ corrigés de +697 K€ d'impôts différés passifs calculés à 25,82%) ;
- Plus-values latentes relatives aux participations détenues par Volney Développement classées en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS39 et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS9 (+3 693K€; pas de correction d'impôts différés, Volney Développement étant en société de « capital risque », exonérée fiscalement par définition) ;
- Partage Groupe/Minoritaires de l'impact précité, Volney Développement étant consolidé par intégration globale à hauteur de 90% (-369K€).

○ **Effet IFRS9**

▪ Passif consolidé

Au passif, les impacts de la première application d'IFRS9, hors reclassements, sont les suivants :

- Les passifs d'impôts différés, évalués à 54 875K€ au 31/12/2017, passent à 42 084K€ du fait de la première application d'IFRS9, soit une variation de -12 791K€ qu'il faut décomposer en -3 461K€ (reclassements ; voir plus haut) et -9 330K€ (effet IFRS9) ; cette dernière composante s'explique par les éléments suivants :
 - L'affectation en Réserves consolidées des réserves latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe classés désormais en « Titres au coût amorti » sous IFRS9, égales à 4 058 K€, s'accompagne d'un ajustement des passifs d'impôts différés liés, calculé à 34,43% (-1 397K€) ;
 - Lien transfert en réserves consolidées des réserves latentes (cf. « Reclassements – Passifs d'impôts différés » : transfert du flux « reclassements » pour +7 933K€ au flux « effet IFRS9 » pour - 7 933K€) :
 - . OPC (affectation en réserves consolidées de 33 423K€ de plus-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de -8 630K€) ;
 - . Participation « Manga Be » (affectation en réserves consolidées de -2 699K€ de moins-values latentes nettes d'un impôt à 25,82%, soit un impact sur le stock d'impôts différés passifs de +697K€).
- Les provisions pour risques et charges progressent de 3.192 K€ du fait de la comptabilisation des provisions IFRS9 liées aux Engagements Hors bilan :
 - Provisions sur Engagements de garantie (1 253K€) :
 - . Provisions « Stage 1 » (+284K€) ;
 - . Provisions « Stage 2 » (+969K€).

- Provisions sur Engagements de financement (1 939K€)
 - . Provisions « Stage 1 » (+872K€) ;
 - . Provisions « Stage 2 » (+1 067K€).
- Au-delà de l'impact des reclassements, les capitaux propres diminuent de 12 214K€ sous l'effet d'IFRS9 :
 - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (-2 661K€) :
 - . Extourne des plus et moins-values latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe désormais classés en « Titres au coût amorti » sous IFRS9 (-4 058K€) ;
 - . Extourne des impôts différés passifs associés aux plus et moins-values latentes « IAS39 » des titres à revenu fixe classés en « Titres au coût amorti » sous IFRS9 (+1 397K€).
 - Réserves consolidées (-9 553K€) :
 - . Contrepartie de l'extourne des provisions collectives E+ et sectorielles (+19 231K€) et de l'impact des impôts différés associés (-4 966K€) ;
 - . Contrepartie de la comptabilisation des provisions IFRS9 (-32 958K€) et des impôts différés associés (+9 140K€).

8.2 Impact sur les capitaux propres

	Capitaux propres comptables
Au 01.01.2018 hors IFRS 9	2 456 862
Dépréciations	-14 331
<i>Reprise provision collective</i>	19 231
<i>Encours -clientèle</i>	-29 745
<i>Encours -Etablissements de crédits et titres</i>	-625
<i>Engagements</i>	-3 192
Effet des reclassements à la JVPR	604
Effet des reclassements à la JVCP	-4 058
Effet des reclassements au coût amorti	
Impôts différés	9 033
Entités mises en équivalence	
Au 01.01.2018 après application d'IFRS9	2 448 110

A noter que :

- les provisions collectives IAS 39 ne portaient que sur des encours clientèle Corporate et retail,
- les dépréciations Statut 3 sont équivalentes au risque avéré IAS 39.

Note 9 - Profit et perte qui aurait été comptabilisé sous IAS 39

<i>Reclassements</i>	Juste valeur au 31/12/18	Profit/perte de JV qui aurait été comptabilisé sur l'exercice sans reclassement en résultat ou en OCI	Intérêts comptabilisés sur l'exercice	TIE au 01/01/18
Actifs financiers à JVPR reclassés en actifs au coût amorti	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs ass.	0	0	0	0
- Obligations et autres T.R.F.	0	0	0	0
Actifs financiers AFS reclassés en actifs au coût amorti	677 227	-1 348		
- Effets publics et valeurs ass.	140 434	-1 155		
- Obligations et autres T.R.F.	536 793	-193		
Passifs financiers à JVPR reclassés en actifs au coût amorti	0	0	0	0

B – NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 10 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2018	01.01.2018
Banques centrales	69 143	64 847
<i>dont réserves obligatoires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Caisse	23 028	24 200
TOTAL Caisse, Banques centrales - actif	92 171	89 047
TOTAL Banques centrales - passif	0	0

Note 11 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 039 302	1 926 627
Prêts et créances sur la clientèle	10 584 131	10 110 071
Titres au coût amorti	766 936	696 353
TOTAL	13 390 369	12 733 051

11.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	2 033 052	1 921 208
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	1 704 444	1 552 204
Autres comptes ordinaires	3 868	3 602
Prêts	23 342	2 372
Autres créances	201 398	263 030
Pensions	100 000	100 000
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	6 251	5 421
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	2 039 302	1 926 627

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

11.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	10 523 539	10 032 221
Créances commerciales	75 581	62 380
Autres concours à la clientèle	10 431 370	9 952 604
- crédits à l'habitat	7 181 858	6 717 156
- autres concours et créances diverses	3 249 512	3 235 448
- pensions	0	100 000
Créances rattachées	16 588	17 237
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	188 663	203 055
Créances brutes	10 712 202	10 235 276
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-38 650	-29 745
Autres dépréciations (S3)	-89 421	-95 460
SOUS TOTAL I	10 584 131	10 110 071
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
SOUS TOTAL II	0	0
TOTAL	10 584 131	10 110 071
dont prêts subordonnés	0	0

11.3 Titres au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Titres	765 386	695 284
Effets publics	160 051	145 796
Obligations et autres titres de dettes	605 335	549 488
- Cotés	601 321	544 627
- Non cotés	4 014	4 861
Créances rattachées	1 666	1 255
TOTAL BRUT	767 052	696 539
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>1 045</i>	<i>1 261</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-41	-19
Autres dépréciations (S3)	-75	-167
TOTAL NET	766 936	696 353

Note 12 - Passifs financiers au coût amorti

12.1 Dettes envers établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Autres comptes ordinaires	3 935	3 577
Emprunts	840 007	843 310
Autres dettes	503 473	165 060
Pensions	325 334	304 000
Dettes rattachées	103	1 330
TOTAL	1 672 852	1 317 277

12.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	6 688 650	6 385 460
à vue	4 030 585	3 807 708
à terme	2 658 065	2 577 752
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 291	1 899
SOUS TOTAL	6 689 941	6 387 359
Comptes à vue	2 271 481	2 148 341
Comptes et emprunts à terme	698 576	782 164
Pensions	0	0
Dettes rattachées	5 290	6 842
SOUS TOTAL	2 975 347	2 937 347
TOTAL	9 665 288	9 324 706

12.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Bons de caisse	58 939	74 363
TMI & TCN	1 370 384	1 498 697
Dettes rattachées	13 563	18 093
TOTAL	1 442 886	1 591 153

Note 13 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

13.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2018	01.01.2018
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	1 385
- Cotés	0	1 385
- Non cotés	0	0
Créances rattachées	1	6
<i>Sous-total brut titres de dettes</i>	1	1 391
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<i>Sous-total net titres de dettes</i>	1	1 391
Prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous-total brut prêts et créances</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<i>Sous-total net prêts et créances</i>	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	8 635	7 208
- Cotés	8 635	7 208
- Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 492 293	1 327 661
- Titres de participations	936	937
- Autres titres détenus à long terme	5 181	3 383
- Parts dans les entreprises liées	1 486 176	1 323 341
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous-total instruments de capitaux propres</i>	1 500 928	1 334 869
TOTAL	1 500 929	1 336 260
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 092 846</i>	<i>932 645</i>
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

13.2 Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,16%	562 892	4 803 028	18 132	113 331
BFCM	1,36%	9 019 834	183 553	593 256	-162 400
SA GACM	7,39%	3 320 658	3 363 711	340 181	323 835
SA ACM IARD	3,60%	1 859 739	5 764 671	2 755 544	235 676
SA EURO INFORMATION	7,61%	1 106 433	1 292 446	1 131 530	96 552
OCEAN PARTICIPATIONS	10%	96 639	97 771	2 254	1 408

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2017 (chiffres CNC).

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 14 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

14.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	01.01.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	1 926 629	175 919	-68 245	0	0	5 000	2 039 303
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 926 629	175 919	-68 245	0	0	5 000	2 039 303
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	10 235 276	1 873 965	-1 493 379	0	0	96 340	10 712 202
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	9 495 374	1 813 731	-1 409 973	0	-61 002	121 998	9 960 128
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	536 847	58 086	-79 692	0	48 170	0	563 411
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	203 055	2 148	-3 714	0	12 832	-25 658	188 663
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	696 539	86 105	-14 996	0	0	-596	767 052
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	695 278	86 105	-14 780	0	0	-596	766 007
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1 261	0	-216	0	0	0	1 045
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
	01.01.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31.12.2018
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	1 390	0	-1 324	0	0	-66	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 390	0	-1 324	0	0	-66	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0

- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---	---

TOTAL	12 859 834	2 135 989	-1 577 944	0	0	100 678	13 518 557
--------------	-------------------	------------------	-------------------	----------	----------	----------------	-------------------

* modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

** dont transfert de Buckets

14.2 Cadrage des dépréciations

	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2	0	1	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-125 205	-41 255	38 389	0	0	-128 071
Actifs financiers au coût amorti - titres	-186	-26	96	0	0	-116
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-125 393	-41 281	38 486	0	0	-128 188

IFRS 9	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
Prêts et créances Etablissements de crédit	-2	0	1	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0		0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	0	1	0	0	-1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0		0	0
(...)	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
Prêts et créances clientèle	-125 205	-41 255	38 389	0	0	-128 071
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0		0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-8 974	-601	5 148	-5 114	0	-9 541
- pertes attendues à terminaison (S2)	-20 771	-21 210	7 638	5 234	0	-29 109
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-95 460	-19 444	25 603	-120	0	-89 421
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0		0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-186	-26	96	0	0	-116
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0		0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-19	-26	4	0	0	-41
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-167	0	92	0	0	-75
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0		0	0

Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0		0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0		0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0		0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0		0	0
TOTAL	-125 393	-41 281	38 486	0	0	-128 188

Aucun actif n'a été déprécié (S3) dès l'origine sur la période.

Note 15 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

15.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/18				01/01/18			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	481 924	481 924	0	0	495 359	495 359
- Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	0	0	466 920	466 920	0	0	473 256	473 256
.Cotés	0	0	343 913	343 913	0	0	363 850	363 850
.Non cotés	0	0	123 007	123 007	0	0	109 406	109 406
<i>dont OPC</i>	0		466 920	466 920	0		473 256	473 256
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0		5 941	5 941	0		6 206	6 206
.Cotés	0		0	0	0		0	0
.Non cotés	0		5 941	5 941	0		6 206	6 206
- Titres immobilisés			9 063	9 063			15 897	15 897
.Titres de participations			5 291	5 291			10 536	10 536
.Autres titres détenus à long terme			3 772	3 772			4 340	4 340
.Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
.Autres titres immobilisés			0	0			1 021	1 021
Instruments dérivés	3 433			3 433	3 696			3 696
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>		0		0		0		0
TOTAL	3 433	0	481 924	485 357	3 696	0	495 359	499 055

15.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2018	01.01.2018
Instrument dérivés détenus à des fins de transaction	3 373	3 538
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	3 373	3 538

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2018	01.01.2018
Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instrument dérivés de transaction	3 373	3 538
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	3 373	3 538

15.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	1 542 000	3 395	3 373	1 855 000	3 664	3 538
Swaps	1 450 000	3 373	3 373	1 750 000	3 546	3 538
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	92 000	22	0	105 000	118	0
Instrument de change	37 288	38	0	28 964	32	0
Swaps	12 498	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	24 790	38	0	28 964	32	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 579 288	3 433	3 373	1 883 964	3 696	3 538

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 16 - Couverture

16.1 Instruments dérivés de couverture

	31.12.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 646 399	59 179	46 909	2 562 294	83 535	35 667
Swaps	2 646 399	59 179	46 909	2 562 294	83 535	35 667
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 646 399	59 179	46 909	2 562 294	83 535	35 667

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (0K€comptabilisés dans le poste "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat") (Cf. note 29).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.18
Couverture de Fair Value Hedge	50 000	256 900	1 654 594	684 905	2 646 399
Swaps	50 000	256 900	1 654 594	684 905	2 646 399
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	50 000	256 900	1 654 594	684 905	2 646 399

16.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles	31.12.2018	01.01.2018	Variation
. d'actifs financiers	21 819	11 395	91,5 %
. de passifs financiers	5 419	16 770	-67,7 %

16.3 Eléments micro - couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'actif :

	31.12.2018				31.12.2017			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	141 796	16 899	206	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	141 796	16 899	206	0	0	0	0	0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture sur l'exercice

Eléments couverts au passif :

	31.12.2018				31.12.2017			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	526 529	39 237	(10 756)	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	526 529	39 237	(10 756)	0	0	0	0	0

Note 17 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	8 636	0	1 492 293	1 500 929
- Effets publics & valeurs assimilées	0	0	0	0
- Obligations & autres titres de dettes	1	0	0	1
- Actions & autres instruments de capitaux propres	8 635	0	0	8 635
- Participations & ATDLT	0	0	6 117	6 117
- Parts entreprises liées	0	0	1 486 176	1 486 176
Transaction / JVO / Autres	349 854	126 440	9 063	485 357
- Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	343 913	123 007	0	466 920
- Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	5 941	0	0	5 941
- Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	0	9 063	9 063
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	3 433	0	3 433
Instruments dérivés de couverture	0	59 179	0	59 179
TOTAL	358 490	185 619	1 501 356	2 045 465
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	3 373	0	3 373
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 373	0	3 373
Instruments dérivés de couverture	0	46 909	0	46 909
TOTAL	0	50 282	0	50 282

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2018	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 455 964	1 798	289	0	0	-128 303	0	162 546	-1	1 492 293
Oblig. Et autres titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	109 406	0	0	0	0	-109 406	0	0	0	0
Participations & ATDLT	23 217	1 798	0	0	0	-18 897	0	0	-1	6 117
Parts entreprises liées	1 323 341	0	289	0	0	0	0	162 546	0	1 486 176
Transaction / JVO / Autres	0	1 218	190	-4 753	-515	15 897	-1 953	0	-1 021	9 063
Participations & ATDLT – Autres JVPR	0	1 218	190	-4 753	-515	15 897	-1 953	0	-1 021	9 063
TOTAL	1 455 964	3 016	479	-4 753	-515	-112 406	-1 953	162 546	-1 022	1 501 356

Note 18 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2018	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	62 612	62 612	-33 252	0	-29 360	0
Pensions	101 293	101 293	0	-100 058	0	1 235
TOTAL	163 905	163 905	-33 252	-100 058	-29 360	1 235

31.12.2018	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	50 282	50 282	-33 252	0	-17 030	0
Pensions	325 334	325 334	0	-322 437	-2 897	0
TOTAL	375 616	375 616	-33 252	-322 437	-19 927	0

31.12.2017	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	87 231	87 231	-27 862	0	-54 845	4 524
Pensions	200 700	200 700	0	-192 924	-7 776	0
TOTAL	287 931	287 931	-27 862	-192 924	-62 621	4 524

31.12.2017	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	39 205	39 205	-27 862	0	-11 343	0
Pensions	304 255	304 255	0	-298 396	-5 859	0
TOTAL	343 460	343 460	-27 862	-298 396	-17 202	0

Les montants figurant dans la 2eme colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 19 - Impôts

19.1 Impôts courants

	31.12.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	76 511	62 595
Passif (par résultat)	22 478	31 098

19.2 Impôts différés

	31.12.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	22 602	25 887
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	45 813	42 084

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2018		01.01.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	581		186	
Différences temporaires sur	22 129	45 921	25 816	42 199
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente		45 921		42 199
- Autres gains/pertes latents ou différés	108		115	
- provisions	18 209		19 991	
- résultats des sociétés transparentes	12		55	
- autres décalages temporaires	3 800		5 655	
Compensation par capitaux propres	-108	-108	-115	-115
Total des actifs et passifs d'impôts différés	22 602	45 813	25 887	42 084

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les taux de l'impôt différé est, selon les délais de retournement, de 32,02% pour le N+1 et de 25,85% pour le N+5.

Note 20 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

20.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	21 211	50 181
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	4 179	4 673
Comptes de régularisation divers	60 537	51 331
Sous-total	85 927	106 185
Autres actifs		
Débiteurs divers	30 347	42 545
Autres emplois divers	1 224	1 521
Sous-total	31 571	44 066
TOTAL	117 498	150 251

20.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Charges à payer	4 008	4 775
Produits constatés d'avance	68 839	65 114
Comptes de régularisation divers	56 383	72 128
Sous-total	129 230	142 017
Autres passifs		
Versement restant à effectuer sur titres	18 187	18 187
Créditeurs divers	48 599	47 811
Sous-total	66 786	65 998
TOTAL	196 016	208 015

Note 21 - Immeubles de placement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2018
Coût historique	751	80	-65	0	766
Amortissement et dépréciation	-520	-12	2	0	-530
MONTANT NET	231	68	-63	0	236

Note 22 - Immobilisations corporelles et incorporelles

22.1 Immobilisations corporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	7 420	1 317	-66	0	8 671
Constructions d'exploitation	113 009	155	-10	0	113 154
Autres immobilisations corporelles	18 942	618	-214	0	19 346
TOTAL	139 371	2 090	-290	0	141 171
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-81 605	-4 514	10	0	-86 109
Autres immobilisations corporelles	-17 212	-496	213	0	-17 495
TOTAL	-98 817	-5 010	223	0	-103 604
MONTANT NET	40 554	-2 920	-72	0	37 567

22.2 Immobilisations incorporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Coût historique					
Immobilisations acquises	9 551	8	0	0	9 559
- logiciels	32	0	0	0	32
- autres	9 519	8	0	0	9 527
TOTAL	9 551	8	0	0	9 559
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-3 346	-743	0	0	-4 089
- logiciels	-32	0	0	0	-32
- autres	-3 314	-743	0	0	-4 057
TOTAL	-3 346	-743	0	0	-4 089
MONTANT NET	6 205	-735	0	0	5 470

Note 23 - Ecart d'acquisition

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2018
Ecart d'acquisition brut	12 672	0	0	0	12 672
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	12 672	0	0	0	12 672

Filiales	Valeur EA au 01.01.18	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.18
Helloasso	12 672	0	0	12 672	0

Note 24 - Provisions et passifs éventuels

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations (*)	31.12.2018
Provisions pour risques	16 034	4 419	-23	-4 808	-2	15 620
Sur engagements par signature....	2 172	2 104	0	-1 422	0	2 854
Sur engagements de garantie....	1 253	553	0	-879	-2	925
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	284	261	0	-161	-1	383
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	969	292	0	-718	-1	542
Sur engagements de financement....	1 939	1 046	0	-1 848	0	1 137
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	872	793	0	-799	0	866
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 067	253	0	-1 049	0	271
Provisions pour litiges	2 091	240	-23	-527	0	1 781
Provisions pour risques/créances diverses	8 579	476	0	-132	0	8 923
Autres provisions	15 331	1 710	-326	-2 008	0	14 707
Provision pour épargne logement	12 167	1 336	0	-1	1	13 502
Provision pour éventualités div.	1 501	343	-326	-636	-1	881
Autres provisions	1 663	32	0	-1 371	0	324
Provisions pour engagements de retraite	955	112	-82	0	-1	984
TOTAL	32 320	6 241	-431	-6 816	-3	31 311

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2017
Provisions pour risques	13 305	1 905	-143	-2 225	0	12 842
Sur engagements par signature	2 687	904	0	-1 418	-1	2 172
Provisions pour litiges	2 779	261	-143	-807	1	2 091
Provisions pour risques sur créances diverses	7 839	740	0	0	0	8 579
Autres provisions	13 794	1 867	-241	-89	0	15 331
Provision pour épargne logement	11 044	1 144	0	-21	0	12 167
Provision pour éventualités div.	1 130	680	-241	-68	0	1 501
Autres provisions	1 620	43	0	0	0	1 663
Provisions pour engagements de retraite	1 012	15	-72	0	0	955
TOTAL	28 111	3 787	-456	-2 314	0	29 128

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	296 402	950 846	750 730	1 997 978
Montant des provisions sur PEL	2 743	6 142	4 259	13 144
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				153 353
Montant des provisions sur CEL				130
Dotations Provisions EL				1 335
Reprises Provisions EL				(1)
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(12 365)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				228

Engagements de retraites et avantages similaires

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	955	112	-82	-1	984

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation ⁴	1,50 %	1,20 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,83 %	0,66 %

⁴ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	01.01.2018	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2018
Engagements	7 824	85	345		230	-21	-673	7 790
Contrat d'assurance	9 584	115				401	-673	9 427
Solde net⁵	-1 760							-1 637

Variation de la dette actuarielle	31.12.2016	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2017
Engagements	9 610	105	459		-71	-1 519	-760	7 824
Contrat d'assurance	9 754	117				473	-760	9 584
Solde net⁶	-144							-1 760

Variation de la juste valeur des actifs du régime	01.01.2018	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2018
Juste valeur des actifs du régime	9 584	401	115		-673	9 427

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2017
Juste valeur des actifs du régime	9 754	473	117		-760	9 584

Note 25 - Réserves liées au capital et réserves

25.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2018	01.01.2018
Capital et réserves liées au capital	288 312	282 116
- Capital	278 749	272 553
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 226 807	1 091 768
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 226 806	1 091 767
- Report à nouveau	1	1
TOTAL	1 515 119	1 373 884

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

⁵ Provision (>0) / Excédent (<0)

⁶ Provision (>0) / Excédent (<0)

25.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2018	01.01.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	0	6
- actifs financiers en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 092 847	932 640
- dérivés de couverture (CFH)		
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-229	-218
TOTAL	1 092 618	932 428

* soldes nets d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 26 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2018	01.01.2018
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	23 925	30 213
Engagements en faveur de la clientèle	1 554 504	1 533 870
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 025	12 598
Engagements d'ordre de la clientèle	323 385	302 308
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	516	406

Engagements reçus	31.12.2018	01.01.2018
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	2 470	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 386 585	2 172 900
Engagements reçus de la clientèle	603 043	616 505
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	76 319	63 868

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2018	01.01.2018
Actifs donnés en pension	364 802	340 836
Passifs associés	325 334	304 000
TOTAL	690 136	644 836

Autres Actifs donnés en garantie de passif	31.12.2018	01.01.2018
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	27 649	24 803
TOTAL	27 649	24 803

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés les appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

C – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 27 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2018		31.12.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	23 210	-4 861	14 415	-4 459
Clientèle	239 539	-104 762	250 651	-109 205
Instruments dérivés de couverture	46 404	-37 284	54 663	-48 253
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	539	-886	2	-459
Actifs financiers à la juste valeur par résultat / Actifs disponibles à la vente	9	0	15 682	0
Titres au coût amorti	1 051	0	100	0
Dettes représentées par un titre	0	-18 869	0	-26 621
TOTAL	310 752	-166 662	335 513	-188 997
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>263 809</i>	<i>-128 492</i>	<i>280 848</i>	<i>-140 285</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-128 492</i>		<i>-140 285</i>

Note 28 - Commissions

	31.12.2018		31.12.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	944	-103	921	-100
Clientèle	37 661	-1 753	38 410	-1 372
Titres	4 985	-152	5 104	-164
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 895</i>		<i>3 185</i>	
Instruments dérivés	14	0	11	0
Change	80	0	75	0
Prestations de services	93 474	-17 481	88 638	-16 197
TOTAL	137 158	-19 489	133 159	-17 833

Note 29 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2018	31.12.2017
Instruments de transaction	65	-2 971
Instruments à la juste valeur sur option	0	-457
Inefficacité des couvertures	0	1
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	0	1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	32 737	9 308
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-32 737	-9 307
Résultat de change	97	648
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	3 883	0
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	4 045	-2 779

**Note 30 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)
/Actifs disponibles à la vente (2017)**

	31.12.2018	31.12.2017
Dividendes	32 729	35 315
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		73 598
PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti (2017)		0
TOTAL	32 729	108 913

A noter que les PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti sont reclassés en « Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti » à compter de 2018 et que celles sur instruments de capitaux propres ne passent plus par résultat, en application d'IFRS 9. Sur l'exercice 2018, aucune plus ou moins-value n'a été réalisé sur l'exercice.

Note 31 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2018	31.12.2017
Produits des autres activités		
Immeubles de placements* :		
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
Charges refacturées	38	35
Autres produits	4 735	3 724
Sous-total	4 773	3 759
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-12	-32
- moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 774	-2 526
Sous-total	-2 786	-2 558
TOTAL autres produits nets / autres charges nettes	1 987	1 201

* hors activités d'assurance

Note 32 - Frais généraux

	31.12.2018	31.12.2017
Charges de personnel	-116 214	-118 923
Autres charges d'exploitation	-57 534	-56 802
Dot. et rep. s/amort. et prov. s/immobilisations corp. et incorp.	-5 752	-5 740
TOTAL	- 179 500	- 181 465

32.1 Charges de personnel

	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et traitements	-66 004	-67 234
Charges sociales	-28 059	-27 690
Intéressement et participation des salariés	-12 028	-13 780
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 123	-10 219
TOTAL	-116 214	-118 923

32.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2018	31.12.2017
Impôts et taxes	-7 934	-6 887
Services extérieurs	-49 459	-49 916
Autres charges diverses	-141	1
TOTAL	-57 534	-56 802

32.3 Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2018	31.12.2017
Amortissements :	-5 752	-5 740
- immobilisations corporelles	-5 009	-5 698
- immobilisations incorporelles	-743	-42
Dépréciations :	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-5 752	-5 740

Note 33 - Coût du risque

	31.12.2018	31.12.2017
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-682	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	-7 116	-3 441
- actifs dépréciés (S3)	-4 940	-5 273
TOTAL	-12 738	-8 714

31.12.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-7 433	6 751				-682
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	1				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-6 353	5 786				-567
Actifs financiers au coût amorti - titres	-26	4				-22
Engagements donnés	-1 054	960				-94
Pertes attendues à terminaison (S2)	-22 382	15 266				-7 116
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-21 837	13 499				-8 338
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-545	1 767				1 222
Actifs dépréciés (S3)	-21 679	26 161	-8 552	-1 516	646	-4 940
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-19 099	24 514	-8 552	-1 516	646	-4 007
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	93	0	0	0	93
Engagements donnés	-2 580	1 554	0	0	0	-1 026
TOTAL	-51 494	48 178	-8 552	-1 516	646	-12 738

31.12.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0				0
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0				0
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	0	0				0
Pertes attendues à terminaison (S2)	-8 564	5 123				-3 441
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-8 564	5 123				-3 441
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	0	0				0
Actifs dépréciés (S3)	-25 616	30 203	-9 464	-1 594	1 198	-5 273
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-23 972	28 722	-9 464	-1 594	1 198	-5 110
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	63				63
Engagements donnés	-1 644	1 418				-226
TOTAL	-34 180	35 326	-9 464	-1 594	1 198	-8 714

Note 34 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations corporelles & incorporelles	-12	275
- MV de cession	-12	-70
- PV de cession	0	345
TOTAL	-12	275

Note 35 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2018	31.12.2017
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 36 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2018	31.12.2017
Charge d'impôt exigible	-29 883	-32 952
Charge d'impôt différé	-3 285	-9 096
Ajustements au titre des exercices antérieurs	3 568	981
TOTAL	-29 600	-41 067

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,10%	-12,11%
Décalages permanents	-7,42%	-2,08%
Autres	0,43%	2,62%
Taux d'impôt effectif	27,34%	22,85%
Résultat taxable	108 270	179 730
Charge d'impôt	-29 600	-41 067

**D – NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT
COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

Note 37 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2018	31.12.2017
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
<i>Sous-total</i>	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat		-73 233
Autres mouvements		70 389
<i>Sous-total</i>	0	-2 844
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	0	
Autres mouvements	160 201	
<i>Sous-total</i>	160 201	0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
<i>Sous-total</i>	0	0
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente) <i>dont actifs SPPI</i>		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
<i>Sous-total</i>	0	0
Réévaluation des immobilisations		
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-11	792
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
TOTAL	160 190	-2 052

Note 38 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	163 924	-3 722	160 202	-2 189	-655	-2 844
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-4	-7	-11	1 208	-416	792
TOTAL	163 920	-3 729	160 191	-981	-1 071	-2 052

III – AUTRES INFORMATIONS

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2018. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2018	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie ⁷	Niveau 2 de hiérarchie ⁸	Niveau 3 de hiérarchie ⁹
Actifs	14 218 323	13 390 369	827 954	285 784	13 932 539	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 036 727	2 039 302	-2 575	0	2 036 727	0
Prêts et créances à la clientèle	11 394 894	10 584 131	810 763	0	11 394 894	0
Titres au coût amorti	786 702	766 936	19 766	285 784	500 918	0
Passifs	13 184 940	12 781 026	403 914	0	6 172 489	7 012 450
Dettes envers les établissements de crédit	1 699 835	1 672 852	26 983	0	1 699 336	498
Dettes envers la clientèle	9 998 580	9 665 288	333 292	0	2 986 628	7 011 952
Dettes représentées par un titre	1 486 525	1 442 886	43 639	0	1 486 525	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
31.12.2017	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	12 784 621	12 028 799	755 822	5 802	12 778 204	615
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 900 615	1 901 909	-1 294	0	1 900 615	0
Prêts et créances à la clientèle	10 877 589	10 120 502	757 087	0	10 877 589	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 417	6 388	29	5 802	0	615
Passifs	12 624 589	12 169 979	-454 610	0	5 937 911	6 686 677
Dettes envers les établissements de crédit	1 338 711	1 254 120	-84 591	0	1 338 212	498
Dettes envers la clientèle	9 637 467	9 324 706	-312 761	0	2 951 288	6 686 179
Dettes représentées par un titre	1 648 411	1 591 153	-57 258	0	1 648 411	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

⁷ Niveau 1 : cours coté sur un marché actif

⁸ Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables

⁹ Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 40 - Effectifs moyens

	31.12.2018	31.12.2017
Techniciens de la banque	1 145	1 126
Cadres	509	514
TOTAL	1 654	1 640

Note 41 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2018 s'élève ainsi à 369 K€

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 42 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 3 539K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 43 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	172	141
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	156	133

Note 44 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2014-07 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie

Siège social : 43, Boulevard Volney – 53000 LAVAL

Exercice clos le 31 décembre 2018

C I F R A L E X

SIEGE SOCIAL : 92 AVENUE ROBERT BURON - 53 000 LAVAL

TEL : +33 TEL : +33 (0) 2 43 59 16 32 - FAX : +33

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 469 120 EUROS - RCS Laval 392 097 226

M A Z A R S

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie (CM MABN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers, 3.1 et 8, qui exposent les effets des changements de présentation et de l'application des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

✓ **Incidence de la première application de la norme IFRS 9**

Le Groupe CM MABN a appliqué la norme IFRS 9 (phases 1 et 2) à compter du 1er janvier 2018. Cette norme introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers, se traduisant par des impacts financiers et opérationnels. En particulier, le calcul des dépréciations selon le principe des pertes de crédit attendues requiert l'exercice du jugement notamment pour déterminer :

- Les critères de dégradation du risque de crédit ;
- Les mesures de pertes attendues sur la base des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ;
- Les modalités de prise en compte des projections macro-économiques à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure de pertes attendues.

Ces éléments de paramétrage sont intégrés à différents modèles développés par le Groupe CM MABN pour chaque typologie de portefeuille de crédits afin de déterminer le montant des pertes de crédits attendues.

La première application de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe CM MABN à constater un impact de - 8,8 M€ net d'impôt dans les capitaux propres, à publier un bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 et à fournir des informations détaillées sur le passage du bilan au 31 décembre 2017 en référentiel IAS 39 au bilan d'ouverture en référentiel IFRS 9 du 1er janvier 2018.

La détermination de ces impacts et informations détaillées a nécessité la mise en œuvre de nombreuses hypothèses et jugements ainsi que de nouveaux processus opérationnels.

Classement et évaluation

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos principaux travaux ont consisté en :

- La prise de connaissance critique des analyses réalisées par les auditeurs du Groupe Crédit Mutuel pour déterminer la classification des actifs financiers ;
- L'obtention et la revue de la documentation relative aux modèles d'affaires et la vérification du respect de ceux-ci ;
- La vérification sur la base d'échantillons de contrats, de la qualité des analyses effectuées (notamment sur les caractéristiques des flux contractuels) et conduisant au classement des contrats dans les nouvelles catégories prévues par la norme.

Nous avons également pris connaissance et apprécié le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

Dépréciation (buckets 1 et 2)

Nos travaux ont consisté principalement en une prise de connaissance critique des conclusions des travaux réalisés par les auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel, qui avec leurs experts et spécialistes, ont procédé à :

- La revue de la segmentation des portefeuilles de crédits et la cartographie des modèles de calcul des dépréciations par périmètre ;
- La réalisation d'une analyse de conformité des méthodes de calcul et modalités de calibrage avec les dispositions de la norme IFRS 9, notamment sur les critères de dégradation significative du risque de crédit et les calculs de pertes attendues ;
- La réalisation de contre calculs avec leurs propres outils ;
- La réalisation de contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe Crédit Mutuel avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des données spécifiques visant à traiter l'information relative à la norme IFRS 9.

Nous avons également revu le mode opératoire retenu pour évaluer et comptabiliser le complément de provision lié à la prise en compte du forward looking régional.

Nous avons par ailleurs vérifié les informations publiées en annexe relatives aux impacts de première application de la norme IFRS 9.

✓ **Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 & 3)**

Le groupe CM MABN est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts. Comme énoncé dans le paragraphe « Impacts de la première application de la norme IFRS 9 », les dépréciations pour pertes attendues (buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), complétées le cas échéant par

des scénarii macro-économiques au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (bucket 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie représentent plus de 67% du total bilan du Groupe CM MABN au 31 décembre 2018. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 128 M€ dont 9,5 M€ au titre du bucket 1, 29,1 M€ au titre du bucket 2 et 89,4 M€ au titre du bucket 3. Le coût du risque sur l'exercice 2018 s'élève à -12,7 M€.

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 3.1 et 11.2 de l'annexe comptable.

Dépréciation des encours de crédits en buckets 1 et 2

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- Une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles de la norme IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2018,
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'un forward looking régional.

Dépréciation des encours de crédit en bucket 3

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la nouvelle norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2018.

✓ **Règles et méthodes comptables appliquées aux instruments financiers**

Le Groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction.

Les instruments financiers visent principalement les actifs à la juste valeur par capitaux propres et les actifs à la juste valeur par résultat dans les comptes consolidés du Groupe CM MABN.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres détenus par le Groupe CM MABN dans les comptes consolidés s'élevaient à 1 501 M€ au 31 décembre 2018 contre 1 336 M€ au 1^{er} janvier 2018 après retraitement de première application.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation des positions sur les instruments financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe comptable et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval et à Paris La Défense, le 24 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

C I F R A L E X

Antoine BUTROT

M A Z A R S

Anne VEAUTE